



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

contact@epsilon-geometres.com

EPSILON GE
GEOMETRES EXPERTS

Florence AMPHOUX - Arnaud FAISSAT

Géomètres-Experts Fonciers Associés

BP 4 - 14, rue Gustave Eiffel 34570 PIGNAN tél. : 04 67 47 06 60 fax : 04 67 47 95 96

www.epsilon-geometres.com

MONTPELLIER, le 15 janvier 2025

Dossier n° 3442

Facture n° 25032

Affaire suivie par : Adeline CAUBEL

SAS HECTARE

75 ZI Les Portes Domitienne - RN 113

BP 300

34741 VENDARGUES

Nature du travail : Tableau de répartition des charges des équipements voirie et réseaux de la voie privée entre les colotis.

Propriété sise : Commune de MONTPELLIER

Lotissement MELODIE

347 Rue de la Begude

Section IL n° 612, 613 et 614 - Contenance cadastrale : 0ha05a00ca, 0ha03a59ca et 0ha00a05ca

Selon devis n° ENJ-917, accepté le 26/08/2024.

Désignation	Montant HT (€)
1) Relevé de la portion de voirie avec indication des murs, bordures, revêtements, portails, coffret, lampadaires y compris dessin et report du plan à l'échelle 1/200ème	500,00
2) Prise en charge du protocole * Liste des équipements portails, électricité, voirie, jardinière * Fréquence d'utilité par activité, par lot.	600,00
3) Tableau avec une répartition des charges d'utilisation et d'entretien 1/1000 5 lots x 130 € HT	650,00

Conditions de règlement : (1) 30 jours net.

Référence à rappeler : 25032

Merci de prendre en compte le changement de RIB ci-dessous.

A régler avant le : 15/02/2025

RIB : FR76 3000 3032 5100 0200 5049 242 - CODE BIC : SOGEFRPP

TOTAL HT	1 750,00 €
TOTAL TVA - 20,00%	350,00 €
TOTAL TTC	2 100,00 €
REGLE	0,00 €
NET A PAYER	2 100,00 €

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Florence AMPHOUX
Arnaud FAISSAT – Arnaud MALEZIEUX – Arnaud JANSON

EPSILON-GE
GEOMETRES EXPERTS
SARL Inscrite à l'Ordre N° 1996 B 200004
14, Rue Gustave Eiffel
34570 PIGNAN - BP4
Tél. 04 67 47 06 60 - Fax : 04 67 47 95 96

(1) Nos Conditions générales de vente sont disponibles sur notre site internet www.epsilon-geometres.com à la rubrique "Conditions Générales de ventes".
 Paiement par chèque (sauf conditions particulières). L'acceptation en bon pour accord du devis vaut acceptation du délai de paiement. Aucun escompte pour paiement anticipé.
 Des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date d'échéance au taux contractuel de 10 %. Pour les entreprises, une indemnisation forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (décret n°2012-1115 du 02/10/12). De plus, lorsque les frais de recouvrement seront supérieurs à 40 € nous serons dans le droit de réclamer, sur justification, une indemnisation complémentaire.

SARL inscrite à l'ordre des géomètres - Experts Fonciers n° 1996B200004